

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: C.N.124.1983.TREATIES-2 (Notification dépositaire)

ACCORD EUROPEEN RELATIF AU TRAVAIL DES EQUIPAGES DES VEHICULES
EFFECTUANT DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX PAR ROUTE (AETR)
CONCLU A GENEVE LE 1er JUILLET 1970

ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENTS DU ROYAUME-UNI
DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD CONCERNANT LES
ARTICLES 3, 6, 10, 11, 12 ET 14 DE L'ACCORD

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, et en référence à la notification dépositaire C.N.399.1981.TREATIES-1 du 2 février 1982 communiquant une proposition d'amendements du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord visant les articles 3, 6, 10, 11, 12 et 14 de l'Accord, communique :

Au 3 mai 1983, c'est-à-dire à l'expiration d'un délai de neuf mois après celui de six mois à compter de la date de la notification dépositaire transmettant le projet d'amendements, le Gouvernement tchécoslovaque (voir notification dépositaire C.N.205.1982.TREATIES-3 du 24 septembre 1982) n'avait pas formulé d'objection.

Il est rappelé que le Gouvernement des Pays-Bas, qui avait également effectué auprès du Secrétaire général une notification conformément au paragraphe 2 b) de l'article 23 dudit Accord, a par la suite accepté lesdits amendements (voir notification dépositaire C.N.24.1983.TREATIES-1 du 3 mars 1983). En conséquence, les amendements sont réputés acceptés et, conformément au paragraphe 6 de l'article 23, entreront en vigueur le 3 août 1983, soit à l'expiration d'un nouveau délai de trois mois.

Le 13 mai 1983



A l'attention des services des traités des ministères des affaires étrangères et des organisations internationales intéressées

NOVEMBER 1980

45 MEMBER STATES plus 5 NON-MEMBERS

CORRESPONDENCE UNIT

FRENCH AND SPANISH

ALBANIA
ALGERIA
ANGOLA
ARGENTINA
BELGIUM
BENIN
BULGARIA
BURUNDI
CAPE VERDE
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
CHAD
COMOROS
CONGO
DEMOCRATIC KAMPUCHEA
DJIBOUTI
EGYPT
EQUATORIAL GUINEA
FRANCE
GABON
GUINEA
GUINEA-BISSAU
HAITI
IRAN
ITALY
IVORY COAST
LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC
LEBANON
LUXEMBOURG
MADAGASCAR

MALI
MAURITANIA
MOROCCO
NIGER
PARAGUAY
ROMANIA
RWANDA
SAO TOME AND PRINCIPE
SENEGAL
TOGO
TUNISIA
UNITED REPUBLIC OF CAMEROON
UPPER VOLTA
URUGUAY
VIET NAM
ZAIRE

NON-MEMBER STATES

HOLY SEE
~~LIECHTENSTEIN~~
MONACO
SAN MARINO
SWITZERLAND

ALSO SENT TO:

INFORMATION COPY SENT TO:

COPY SENT TO: